



## fuite des jardinières au dessus

Par **OLIVIER 83**, le **09/12/2023** à **12:53**

Bonjour, je suis propriétaire d'un appartement en copropriété, au dessus de chez moi il y a des jardinières sur tout le contour de l'immeuble, et depuis aout j'ai des infiltrations dans mon plafond en novembre a force de solliciter le syndic une entreprise est venu mettre des rustines pour colmater un peu les fuites, mais evidemment l'eau coule toujours dans mon appartement et depuis rien ne bouge !!

Pourriez vous me conseiller sur les démarches à faire pour qu'une solution sérieuse soit pris pour régler ce problème.

Cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **09/12/2023** à **12:55**

Bienvenue

Sont-ce des jardinières appartenant à un copropriétaire, à la copropriété ?  
Avez vous contacté votre assureur ?

Par **youris**, le **09/12/2023** à **13:47**

bonjour,

avez-vous fait une déclaration de dégâts des eaux à votre assurance ?

à qui appartiennent ces jardinières ?

Salutations

Par **OLIVIER 83**, le **10/12/2023** à **12:13**

Bonjour, les jardinières appartiennent à la copropriété elles forment le contour du haut de l'immeuble elles font parties de la structure du haut, oui une déclaration a été faite à mon assurance de ce coté là pas de souci, c'est le syndic qui fait intervenir une entreprise qui fait

des rustines mais toujours des fuites ,il faudrait tirer toute la terre des jardinières et refaire l'étanchéité mais rien avance.

Merci

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2023 à 12:46**

Vous pourriez commencer par une demande par écrit, au syndic, en précisant la nature des problèmes de fuites et en demandant expressément la réalisation des travaux de réparation nécessaires.

Si le syndic ne réagit pas suite à la notification des fuites, il est possible d'adresser une mise en demeure pour rappeler les obligations légales du syndic en matière d'entretien des parties communes, notamment du toit terrasse, et fixer un délai raisonnable pour la réalisation des travaux et éviter un recours en justice.

Par **OLIVIER 83**, le **10/12/2023 à 12:58**

J'ai envoyé des mail au syndic en demandant d'intervenir dans les meilleurs délais mais pas le terme mise en demeure

Par **Visiteur**, le **10/12/2023 à 14:03**

Bonjour,

Pour les demandes importantes et aussi pour en prouver la bonne réception, il faut écrire un courrier RAR.

Par **OLIVIER 83**, le **10/12/2023 à 15:29**

Merci pour votre réponse je vais faire par recommandé dans la semaine .

Merci